



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département : AISNE

**COMMUNE de FOLEMBRAY**

**COMPTE-RENDU  
de la réunion du conseil municipal  
du 2 mai 2019**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **APV** : Remise en état de la rue Henri Leguay,
- 3) **Personnel** : Approbation du document unique,
- 4) **Questions diverses**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – LIZEUX Ludovic – MAILLARD Cédric – THOMAS Henri – GUYARD Fabrice et MEY James.

Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – OSTER Aurore – LEVANDOWSKI Martine et PETIT Franciane.

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. FORET Pascal – TOURNEMOLLE Éric et CORDIER Denis  
Mme GAUDET Stéphanie

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

### **Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Aurore OSTER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **Affaire 2 : APV 2019 : Remise en état de la rue Henri Leguay**

Le conseil municipal de la commune de Folembray sollicite une subvention au titre du dispositif APV 2019 pour les travaux suivants :

<i>Nature des travaux</i>	<i>Appellation et n° de la voie</i>	<i>Longueur</i>	<i>Montant de l'opération TTC</i>	<i>Montant de l'opération HT</i>	<i>Subvention €</i>	<i>Charge communale</i>
Voirie	Rue Henri Leguay	118 ml	27 840.00	23 200.00	9 512.00	18 328.00
	Total	118 ml	27 840.00	23 200.00	9 512.00	18 328.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à :

- ↳ affecter à ces travaux 18 328.00 euros sur le budget communal 2019,
- ↳ réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

### **Affaire 3 : Personnel : Approbation du document unique**

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art R.4121-1) impose à l'Autorité Territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents.
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents.
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat a été réalisé avec le Centre de Gestion.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- ↳ Valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- ↳ Valider le Plan d'actions proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ces propositions à la majorité (1 abstention et 11 voix pour).

### **Questions diverses**

Aucune question diverse.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00*

Le Maire,

